



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 25 NOVEMBRE 2022

Quorum : 38

Adhérents présents ou représentés : 45

Le Président François Guiraud ayant constaté le quorum atteint, accueille les adhérents et ouvre la séance.

1 – EXERCICE COMPTABLE 2021

Les comptes de l'année 2021, établis par la Compagnie Fiduciaire, sont présentés par Stéphane Latour et lecture est faite du rapport du Commissaire aux Comptes, le Cabinet Deixis.

Jean-Charles Lejeune présente ensuite le Rapport du Trésorier sur les comptes :

FIBNA RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER COMPTES 2021

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la situation financière de notre syndicat et des résultats dégagés au cours de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2021, qui apparaissent dans les comptes annuels joints au présent rapport.

Le résultat net global 2021 dégagé au cours de l'exercice est excédentaire de 17 595,91 €.

Ce résultat concerne uniquement le fonctionnement courant FIBNA

Le résultat du global courant de la FIBNA était, pour 2020, excédentaire de +27 786 € (pour mémoire en 2019 il était de : + 16 932 €).

Il vous est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

		PROPOSITION AFFECTATION	
		RESERVES	REPORT A NOUVEAU
Résultat au 31/12/2021	+ 17 595,91 €	-20 000 €	+ 37 595,91 €

L'affectation en réserves est liée à l'autofinancement apporté pour l'action « BO »

Après affectation, le solde du poste « Report à Nouveau » serait de 175 751 € et celui des réserves actions de 16 071 €.

Les produits d'exploitation restent stables (+0,25 %) en passant de 349 K€ à 350 K€.



Les cotisations comptabilisées sont celles encaissées sur l'année soit 159 K€. Ce total est en baisse de 5 % (- 8 K€) par rapport à 2020 où la FIBNA avait encaissé pour 167 K€ de cotisations.

Les produits liés à la gestion et à la contribution aux actions d'autres structures (FIBOIS LDG, CODEFA, Gestion de la Convention Collective Industries du Pin Maritime, SPL, GFBB) par la FIBNA se montent à 161 K€ soit + 8 K€ par rapport aux 153 K€ refacturés en 2020 ce qui compense la baisse des cotisations encaissées.

Les charges d'exploitation y compris les charges liées aux actions sont passées de 322 K€ à 332 K€, soit une augmentation de 3,4 %.

La situation financière présente des fonds associatifs et réserves positifs pour un montant de 254 765 € et des fonds dédiés pour 35 946 € soit un total de 290 711 €.

Au 31 décembre 2021, le syndicat n'a aucun emprunt en cours. Ses ressources durables financent ses emplois stables, ce qui garantit l'indépendance financière de l'association.

Le syndicat dispose d'un actif immobilisé net de 6 935 € correspondant à la caution immobilière des locaux loués et à des travaux d'aménagements des locaux.

La situation de trésorerie s'élève en fin d'exercice à un total excédentaire de 57 877 € (contre 111 263 € en 2020). Cette baisse de trésorerie s'explique par la hausse des créances clients (+ 77 K€) à la date de clôture.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information utile complémentaire. Votre Bureau vous invite, après lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

La situation liée à la COVID 19 n'a pas impacté les comptes 2021. La FIBNA a continué d'engager en 2022 des actions conjoncturelles (accompagnement des entreprises, plan de relance) et structurelles (exemple : promotion) à un rythme aussi soutenu qu'en 2021. À ce jour, il n'y a pas de signe de diminution de ses ressources (cotisations, subventions). Néanmoins il n'est pas possible de donner une tendance fiable pour les années à venir.

Le 24 février 2022, la Russie a déclaré la guerre à l'Ukraine déclenchant une crise de grande envergure. Au niveau international, les impacts économiques et financiers devraient être significatifs. La guerre en Ukraine n'a pas d'impact immédiat sur l'activité de l'association. Toutefois à terme

Les incendies qui ont frappé notre région au mois de juillet et au mois d'août auront un impact significatif pour la filière bois. Toutefois, à ce jour nous ne sommes pas en mesure d'en évaluer les conséquences de manière fiable.



Le Commissaire aux Comptes (M. Jean-Luc Bey, Cabinet Deixis) a fourni son rapport sur les comptes et les a certifiés sans réserve. Conformément à la Loi sur les syndicats professionnels, les comptes seront publiés au Journal Officiel. Le Rapport du CAC est tenu à disposition des adhérents.

Résolution n°1 – Approbation des comptes

Le Rapport du Trésorier et les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Résolution n°2 – Affectation du Résultat

Le résultat 2021 ressort à 17 595,91 € affecté de la manière suivante :

- -20 000€ imputée aux Réserves
- +37 595,91€ au report à nouveau

L'affectation du Résultat est approuvée à l'unanimité.

II - Cotisations 2023 et suivantes

Selon la Résolution d'Assemblée Générale du 26 novembre 2021 et afin d'assurer la pérennité de la FIBNA, les cotisations appelées auprès des adhérents seront augmentées chaque année de l'inflation (Indice INSEE Ensemble des ménages hors tabac), le taux d'inflation sera constaté au mois de janvier (indices dec 2021-dec 2022)

III - Changement de Siège Social FIBNA en Mars 2023

Le Siège social de la FIBNA sera situé dans les locaux du FCBA : 71 RTE D'ARCACHON – PIERROTON - 33610 CESTAS

3ème résolution : Changement Siège social FIBNA mars 2023

Le changement de Siège social de la FIBNA est approuvé à l'unanimité.

IV - Conventions de mise à disposition FIBOIS LDG, APF 172, GFBB, SPL

Sur demande du Commissaire aux Comptes, les refacturations des mises à disposition des salariés de la FIBNA auprès des autres associations doivent faire l'objet de conventions formelles entre les associations concernées et être validées en Assemblée Générale. C'est l'objet de cette résolution.

Stéphane Latour donne lecture des projets des différentes Conventions :



FIBOIS LDG : La FIBNA met à disposition ses salariés en fonction des missions du programme d'action de FIBOIS Landes de Gascogne définies chaque année. Cette délégation et la mise à disposition des salariés de la FIBNA fait l'objet d'un décompte annuel basé sur les coûts réels engagés par la FIBNA (salaires, charges sociales, taxes) sur le programme d'action. Selon l'article 4 des statuts de FIBOIS landes de Gascogne, la FIBNA héberge les bureaux de l'Association. Cette prestation fait l'objet d'une facturation séparée à hauteur d'une somme calculée en fonction du nombre de salariés FIBOIS LdG hébergés et proratisée par rapport au nombre total de salariés occupant les bureaux. A titre d'information les frais de loyer des bureaux de la FIBNA avec charges et entretien se montaient en 2021 à 23 958 €. Cette somme représentait 20% soit 1/5 ème : 4 792 €.

APF 172 : Cette délégation et la mise à disposition des salariés de la FIBNA font l'objet d'un décompte annuel basé sur les coûts réels engagés par la FIBNA (salaires, charges sociales, taxes). La FIBNA héberge les bureaux de l'Association APF172. Cette prestation fait l'objet d'une facturation séparée à hauteur d'un forfait de 500 euros par an. A titre d'information les frais de loyer des bureaux de la FIBNA avec charges et entretien se montaient en 2021 à 23 958 €. Le forfait représentait 2%.

GFBB: La FIBNA met à disposition ses salariés (directeur 10 jours/an et assistante de direction 18 jours/an). La FIBNA héberge les bureaux du GFBB. Cette prestation fait l'objet d'une facturation séparée à hauteur d'un forfait de 1200 euros par an. A titre d'information les frais de loyer des bureaux de la FIBNA avec charges et entretien se montaient en 2021 à 23 958 €. Le forfait représentait 5%.

SPL: La FIBNA met à disposition ses salariés (directeur 1 jour/an et assistante de direction 3 jours/an). La FIBNA héberge les bureaux de l'Association. Cette prestation fait l'objet d'une facturation séparée à hauteur d'un forfait de 180 euros par an. A titre d'information les frais de loyer des bureaux de la FIBNA avec charges et entretien se montaient en 2021 à 23 958 €. Le forfait représentait 0,76%.

4ème résolution : Approbation des conventions de mise à disposition

Les Conventions FIBNA- FIBOIS LdG, FIBNA- APF 172, FIBNA- GFBB, FIBNA- SPL sont approuvées à l'unanimité

V - ELECTIONS DU BUREAU 2022-2026

Ces élections prennent effet à la fin de cette Assemblée.

La liste du Bureau est soumise au vote :



SECTION EXPLOITATION FORESTIERE SCIAGE

	Titulaires :	Suppléants :
Président de section	Paul Lesbats	Nicolas Neyrinck
	Philippe Labadie	Jean-François Labrousse
Trésorier Adjoint	Eric Compagnaud	Patrick Delord
	Nathalie Lasserre	Guillaume Silande
	Bastien Roy	Guillaume Rochette
Trésorier	Jean-Charles Lejeune	Remi Lesperon
	Frédéric Leonard	Didier Lamarque

SECTION CONTREPLAQUES

	Titulaires :	Suppléants :
Président de Section	Antoine Thébault	Nicolas Déchamps
	Matthieu Pinton	

SECTION SECONDE TRANSFORMATION

	Titulaires :	Suppléants :
Président de Section	David Laouet	Eric Plantier
	Laurent Delthé	Jean Charles Rinn
	Jean-Pierre Causero	Antony Poulet

**SECTION PANNEAUX DE PROCESS**

	Titulaires :	Suppléants :
Président de Section	Thierry Darengosse	
	Pierig Lebigre	Laurent Cossin

SECTION PATES PAPIER CHIMIE VERTE

	Titulaires :	Suppléants :
Président de Section	Jean-François Pierrel	
	François Guiraud	Joël Delas

SECTION BOIS ENERGIE

	Titulaires :	Suppléants :
Président de Section	François Panaget	Philippe Fremont

Le Bureau est élu à l'unanimité

➤ **Présidence FIBNA / Président Adjoint**

Les mandats de François Guiraud, Président, et Antoine Thébault, Président Adjoint, arrivent à échéance. Toutefois dans le contexte du départ du directeur actuel, Stéphane Latour, et afin de ne pas déstabiliser la FIBNA par un changement simultané de Présidence et de Direction, le Bureau, réuni le 20 octobre, propose à l'Assemblée que la Présidence d'Antoine Thébault soit différée d'une année et que François Guiraud conserve la Présidence jusqu'à fin 2023.

Les candidatures de François Guiraud pour la Présidence, et d'Antoine Thébault pour le poste de Président Adjoint de la FIBNA sont donc proposées au nom du Bureau par Stéphane Latour.



➤ **Trésorier / Trésorier Adjoint FIBA**

Il a également été fait appel à candidature au sein du Bureau pour le Poste de Trésorier, en remplacement d'Eric Compagnaud, ainsi que pour le Poste de Trésorier Adjoint, en remplacement de Jean-Charles Lejeune.

Les candidats sont :

- Poste de Trésorier : Jean-Charles Lejeune
- Poste de Trésorier Adjoint : Eric Compagnaud

Les 4 candidats sont élus à l'unanimité.

Il est prévu que des élections aient lieu lors de la prochaine Assemblée et d'élire un nouveau président pour 2 ans (Candidat Antoine Thébault) au sein du bureau lui aussi à renouveler pour un nouveau mandat de 4 ans.

Antoine Thebault, Président Adjoint, remercie vivement François Guiraud de s'être proposé et d'avoir accepté de prolonger son mandat de Président encore un an, dans l'intérêt de la FIBNA, de ses salariés et de toutes les entreprises adhérentes.

Les applaudissements de l'Assemblée confirment ces remerciements pour l'investissement sans faille de François Guiraud depuis tant d'années.

VI – ASSEMBLEE PUBLIQUE

- Les enfants de Darwin : l'Alien Génération, Fabienne GOUX-BAUDIMENT, CEO ProGective, Centre d'étude, de recherche et de conseil en prospective
- Présentation des résultats de l'action « Bois d'œuvre », Isabelle Chivracq, Eric Denninger, Jean-François Labrousse
- Rapport Moral, François Guiraud, Antoine Thébault, Stéphane Latour
- Interventions de MM Stéphane Le Bot (Gironde), Henri Sabarot (Nouvelle-Aquitaine) et Philippe de Guenin DRAAF, représentant Mme Fabienne Buccio, Préfète de Région.

* * *

Le Président
François GUIRAUD